

## PRESENTATION

Nous allons nous intéresser à la **situation sociale** en Chine : le droit de ses employés, ses conditions de travail, son coût, puis nous nous intéresserons aux conflits syndicaux et à la CISL (confédération internationale des syndicats libres).

Mais dans un premier temps, nous ferons un point sur la Chine avec des **chiffres** qui parlent d'eux même, dans le but de bien nous rendre compte de sa dimension et de son évolution depuis son ouverture en 1982.

Ensuite, nous nous intéresserons à la **vie politique** Chinoise, afin de comprendre, dans les grandes lignes, qui la gouverne et comment.

Par la suite, nous allons parler de l'enfant unique ; méthode permettant de réussir la transition démographique ; ainsi que l'amendement sur la protection des **droits de l'homme** dans la Constitution.

Nous verrons une synthèse du très riche **rapport annuel de la CISL** sur les violations des droits syndicaux. La législation, le monopole syndical, les droits dans la pratique et quelques faits marquants de 2002.

Nous verrons, dans un article du Monde, les **problèmes quotidiens** dans l'Empire du Milieu, tel le non respect ou l'absence des normes, le licenciement, la corruption, ou bien encore, la protection sociale.

Il sera ensuite question de **la CISL**, ce qu'elle est, ce qu'elle fait, son activité et ses priorités d'action.

Enfin, nous parlerons du **coût de travail**, les disparités sur le territoire Chinois, le salaire moyen dans les grandes villes et par secteur d'activité, l'évolution salariale et la protection sociale.

Voici l'envers du décor de ce pays dont la croissance fait rêver tous les chefs d'entreprise.

## SOMMAIRE

Synthèse.....	4
Des chiffres qui font peur.....	6
La vie politique.....	7
Les droits de l’homme.....	8
Les droits syndicaux .....	10
Article sur les conflits syndicaux .....	14
La CISL (confédération internationale des syndicats libres) .....	15
Le coût du travail .....	16
Sources .....	19

## SYNTHESE

La république populaire de Chine, dictature démocratique populaire socialiste, qui s'éveille chaque jour de plus en plus s'apprête à être un leader mondial dans les prochaines décennies. Longtemps considérée comme l'atelier des Etats-Unis, la patrie de Confucius est devenue une super puissance nucléaire et spatiale respectée et crainte de tous. Bien que stigmatisées pour ses graves infractions aux droits de l'homme, l'Empire Céleste, en pleine mutation, reste un pays à part.

Comme dit un proverbe Chinois : «le gouvernement doit être doux et les ordres sévères », on ne gère pas un milliard et quelques centaines de millions d'âmes, comme on gère une poignée de centaines de millions d'individus. Les événements de Tian'anmen en sont la preuve.

### **Le non respect des droits de l'homme : un mal pour un bien ?**

La Chine a fait un grand effort en inscrivant la protection des droits de l'homme dans sa Constitution, ainsi que la propriété privée. Ce qui est une petite révolution dans l'un des derniers bastions du communisme dur. L'opposition se fait de plus en plus pressente, notamment sur le Net.

La réussite de la transition démographique grâce à la méthode de la limitation des naissances à fait coulé beaucoup d'encre mais porte ses fruits, puisque la fécondité est tombée à 1,8 enfant. N'oublions pas non plus, l'économiste anglais, Thomas Malthus qui à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, préconisa, déjà, la limitation des naissances...

### **La dictature syndicale**

Le rapport annuel de la CISL nous apporte une myriade d'éléments pertinents. Ainsi, l'ACFTU (fédération chinoise des syndicats) est omnipotente mais impopulaire, le gouvernement mène le bal en donnant cours à des procès pipés, les grèves sont interdites, aucune négociation n'est possible et des pactes sont signés avec des infractions...

Pour les téméraires, de terribles répressions, tel l'emprisonnement ou l'internement pour des décennies, sont appliquées. Une entrée très attendue en 2001 à l'OMC a accéléré les licenciements (20 millions en trois ans).

### **Des conditions de travail plus que spartiates**

Des conditions de travail dignes des « temps modernes » de Charlie Chaplin, aucune négociation de contrat de travail et bien évidemment, pas de protection sociale.

Dans ces conditions, le coût de main-d'œuvre est très compétitif : les multinationales sont présentes autour des trois portes sur le reste du monde : Pékin, Shanghai et Hong Kong/Canton. Les campagnes continuent de vivre au Moyen Age. Ces problèmes ne sont pas près de trouver des solutions, du fait de la migration des ruraux estimée à 30 millions d'ici 2030... Telle l'invasion de sauterelles, huitième fléau d'Egypte.

### **Une main d'oeuvre pas si docile**

Les manifestations sont le pain quotidien des autorités Chinoise, plus de 14% d'augmentation ! Leurs doléances concernent les conditions de travail, les licenciements, la corruption ou bien encore le non respect des normes. Notons qu'aucun secteur n'est épargné : le privé à l'instar du public.

## **La loi au secours des indigents du travail ?**

Enfin, la CISL, grande protectrice international des droits syndicaux s'insurge contre une poignée de pays dont fait partie l'Empire du Milieu. Sa pression se fait de plus en plus ressentir à travers des rapports sans la moindre équivoque. Mais réussira-t-elle à ouvrir les yeux au gouvernement Chinois ?

## **Quel avenir ?**

Ainsi, dans ce pays où tout est démesuré, la situation sociale reste un problème dominant. Visiblement, peu se soucie du sort de ces Chinois, d'un côté l'Etat qui rêve de prendre sa revanche sur l'Occident - considéré comme arrogant, arriviste, à l'esprit cartésien - et d'être indépendant ; de l'autre des multinationales qui rêvent de profit, de conquête de ce nouveau marché et de suprématie.

Tant que l'une de ces deux parties ne sera pas arrivée à son objectif, tous ces problèmes ne seront pas résolus. Enfin, cette problématique ne doit pas occulter les autres problèmes tels l'optimisme des marchés financiers, l'envie de vivre à la manière Occidentale ou bien, l'écologie.

## DES CHIFFRES QUI FONT PEUR

*Voici un florilège des records Chinois qui nous aident à comprendre pourquoi un grand nombre d'experts affirment que la Chine sera la première puissance mondiale d'ici une poignée de décennies. Et ce n'est que le début...*

<b>3</b> ème en superficie	<b>10</b> ème exportateur de services
<b>1</b> ère en frontières terrestres	<b>8</b> ème importateur de services
<b>4</b> ème industrie	<b>6</b> ème excédent commercial
<b>1</b> ère en population	<b>2</b> ème récipiendaire d'IDE
<b>3</b> ème dans l'automobile	<b>2</b> ème réserves de change
<b>1</b> er dans les TV	<b>6</b> ème capitalisation boursière
<b>1</b> er dans les jouets	<b>4</b> ème réseau autoroutier
<b>1</b> er dans les chaussures	<b>3</b> ème réseau ferroviaire
<b>1</b> er dans les produits blancs	<b>1</b> er réseau de téléphonie
<b>3</b> ème dans l'informatique	<b>1</b> er trafic portuaire
<b>4</b> ème exportateur de biens	<b>2</b> ème en accès Internet
<b>6</b> ème importateur de biens	

Entre **150** et **300 millions** de Chinois vivent avec **moins d'un euro** par jour.

Ils sont **145 millions** à trimer pour une poignée d'euros, sans horaires ni conditions de travail fixes. Seuls 14% d'entre eux gagnent plus de 50€ par mois, 10% ont déjà bénéficié d'un contrat en bonne et due forme.

Les **nouveaux bourgeois** sont estimés entre **150** et **400 millions** d'individus. **250 millions** ont un revenu équivalant à **1 200€ par mois**, 100 millions jouissent d'un niveau de vie comparable à celui des Occidentaux.

**300 millions** de ruraux quitteront la terre d'ici **2030**. Ils gonfleront la population des villes – 430 millions d'habitants à ce jour – qui franchira dans 30 ans la barre du **milliard**.

Le pays doit créer chaque année une **vingtaine de millions d'emplois** nouveaux afin de limiter le chômage et contenir les risques d'explosion sociale. Formidable défi !

Chaque année, **2 millions de diplômés** du supérieur, dont 400 000 ingénieurs et techniciens, sortent des universités du pays.

Le nombre d'accidents du travail est effarant : **11 500 tués** au cours de septembre 2003.

## LA VIE POLITIQUE

*Voici une présentation rapide de son organisation politique, son unique parti, ses principes fondamentaux, les principales difficultés à gouverner, sa situation sociale et syndicale.*

Le **Parti Communiste Chinois (PCC)** est aux commandes du pays depuis 1949 et détient toujours un pouvoir sans partage, fortement centralisé, directement hérité de l'ère Ma Zedong. La constitution de 1982, actuellement en vigueur, annonce dans son préambule que ses « quatre principes fondamentaux » sont toujours « le rôle dirigeant du PC, le marxisme-léninisme et la pensée Ma Zedong, la dictature démocratique du Peuple, la Voie socialiste. »

Le PCC est fort de **50 millions de membres**, soumis à une hiérarchie bien huilée. C'est lui qui possède le monopole de l'action politique et administrative à tous les échelons.

La Chine est un pays très difficile à gouverner, en raison de l'immensité de son territoire et du nombre d'habitants, mais aussi à cause des fortes disparités régionales, des différences de dialectes et de niveau de vie. Le Parti suit depuis l'ouverture une ligne pragmatique, en cherchant à concilier développement économique et maintien de son pouvoir. A l'intérieur, le mot d'ordre reste « **stabilité sociale** », c'est-à-dire le maintien de l'autorité du régime par une main de fer dans un gant de velours de l'économie de marché.

La Chine est le **dernier régime socialiste** avec le Cuba, le Laos, le Vietnam et la Corée du Nord.

Les **grèves** sont **interdites** et non pratiquées en Chine : seuls les négociations (d'abord) et le ralentissement de l'activité (ensuite) sont pratiqués. Notons que la sieste est légalisée depuis Mao...

Il **n'existe pas** de système de **protection sociale** en Chine.

L'absence de droit au travail reste une donnée d'actualité.

La procédure du licenciement existe, mais est souvent dissuasive car elle est soumise à la double approbation de l'autorité de tutelle et de l'Union syndicale.

La chine **interdit** la moindre **association indépendante** de travailleurs, **seule** la **fédération nationale des syndicats (ACFTU)**, contrôlée par le Parti, est légalement autorisée.

### La Chine et son « taikonaute »

Le lancement, en octobre 2003, d'un vaisseau spatial avec Yang Liwei à son bord, a accéléré les velléités d'expansion chinoise. Selon Hu Jingtao, son président, la Chine est désormais « une grande patrie (...) au sommet de la science et de la technologie ».

Un petit pas pour l'homme chinois, un grand pas pour la suprématie chinoise ?

### Des syndicats sous le joug des dictatures

En Chine, les moindres tentatives d'action syndicale indépendante continuent à être frappées de la répression la plus dure, et les dirigeants syndicaux restent exposés au risque d'emprisonnement. Yao Fuxin et Xiao Yunliang ont été condamnés en mai respectivement à **sept ans** et **quatre ans de prison** pour « subversion » en raison de leur rôle dans la lutte contre la corruption et le chômage à Liaoyang.

## LES DROITS DE L'HOMME

*Le but de cette partie n'étant pas de faire un inventaire de la constitution des droits de l'homme proposée à l'ONU par René Cassin en 1948, mais d'essayer de comprendre comment ses droits sont stigmatisés dans l'Empire du Milieu.*

### **La Chine a écrit la protection des droits de l'homme dans la Constitution**

L'Assemblée populaire nationale (APN, parlement chinois) a commencé le lundi 8 mars après-midi à Beijing un **amendement** de la Constitution qui **inclue** pour la première fois la **protection des droits de l'homme**.

"L'Etat respecte et protège les droits de l'homme", dit la nouvelle expression qui a été ajoutée à l'article 33 du chapitre II de la Constitution existante qui a été révisée à trois reprises depuis sa promulgation en 1982. Ecrire ce principe dans la Constitution fournira une **plus grande garantie légale** pour sa mise en application", a dit Wang Zhaoguo, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

### **Les réformes**

La quatrième génération de dirigeants, menée par Hu Jintao, commence ses réformes. La notion de **propriété privée** figure désormais dans la Constitution, et la première ébauche d'un code civil vient de paraître, garantissant des droits aux citoyens et protégeant leurs biens. Une petite révolution au pays des violations massives des Droits de l'Homme, dernier grand bastion du communisme dur.

### **L'opposition**

Car dans la rue, la pression des opposants au régime est toujours plus persistante. Des dizaines de mouvement de protestation populaire manifestent désormais au grand jour. Et malgré les restrictions gouvernementales, la population chinoise a trouvé sur **Internet** une plateforme de **libre expression**... ou pensait l'avoir trouvée : une trentaine de personnes seraient actuellement détenues en Chine, pour leur activité "subversive" sur le web. La plus célèbre d'entre elles, "La Souris inoxydable" est détenue dans un endroit tenu secret depuis le 7 novembre 2002. Formellement accusée "d'atteinte à la sécurité de l'Etat", elle gérait un site personnel, où elle prenait des positions critiques vis-à-vis de la rigueur du gouvernement chinois.

### **L'enfant unique : une méthode non orthodoxe**

La Chine, officiellement "République populaire de Chine". Avec son milliard et de très grosses poussières d'habitants, c'est le pays le peuplé du monde. **Un bébé** chinois **naît** toutes les **deux secondes**. A la fin de l'année, on arrive à près de **20 millions** de **bébés supplémentaires** ! Dans les années 50, chaque **femme** chinoise avait en moyenne **5 à 6 enfants**, la population chinoise augmentait alors de **2% par an**. Un véritable casse-tête pour les autorités, qui décidèrent en 1979 des mesures de limitation des naissances extrêmement sévères et conséquentes : "la politique de l'enfant unique" . Fixation d'un **âge minimum pour le mariage, contraception obligatoire**, 40 millions de **stérilisations**, 50 millions **d'avortements, séparation** des époux, **amendes**. Les ménages qui respectent ces mesures sont favorisés sur le marché du logement ou pour leurs allocations. Dans les campagnes, les **infanticides** se multiplient, principalement de petites filles (43 %) . Les jeunes garçons sont plus nombreux que les fillettes (15% de plus)

La rigueur avec laquelle cette politique fut menée, **porta très rapidement ses fruits**. En une trentaine d'années, la Chine a **réussi sa transition démographique** : la fécondité est tombée à **1,8 enfant par femme**.

En fine, comme avant toute fustigation, il est essentiel d'examiner le monde dans son ensemble. Certains accusateurs ne sont pas si propres qu'ils l'affirment...

### ... et les Etats-Unis ?

Comme tout le monde le sait, il existe aux **Etats-Unis** un **grand nombre** de cas de **violation des droits de l'homme**. Pourtant, l'Administration américaine a passé sous silence ces faits et déformé sans scrupule la situation des droits de l'homme des autres pays et fait des points sur les affaires intérieures d'autres pays. Elle a même plaidé en faveur, en public, des sectes insanes préjudiciables à l'humanité. Cet agissement, dépourvu de tout fondement, a révélé leurs intentions inavouées et témoigne de l'attitude à double critère adoptée par la partie américaine sur le problème des droits de l'homme.

## LES DROITS SYNDICAUX

Voici une synthèse du Rapport annuel du CISL des violations des droits syndicaux (2003), dans le quel il est question de la législation, du monopole syndical, de l'ACFTU, les sanctions à l'égard des syndicaux indépendants et quelques tristes exemples réels.

Les **droits syndicaux** ne sont **pas respectés** en Chine. La loi empêche les travailleurs de s'affilier ailleurs qu'à un syndicat membre de la fédération chinoise (ACFTU), elle-même entièrement contrôlée par le parti communiste chinois (CCP). Les **protestations** des travailleurs se sont considérablement **intensifiées** en 2002. De mars à mai 2002 en particulier, d'importantes vagues de manifestations ont secoué le pays, en particulier dans les provinces du nord-est de la Chine, Heilongjiang et Liaoning, où les travailleurs ont manifesté contre les **arriérés de salaire**, la hausse du **chômage** et de la **corruption** et en faveur de syndicats indépendants.

### LA LÉGISLATION

La législation syndicale chinoise a été **adoptée en 1950**. Ses amendements les plus récents remontent à 1992 et à octobre 2001. Selon la version révisée de la loi, «l'ACFTU et toutes les organisations placées sous sa tutelle.»

Parmi les obligations et les **fonctions de base** que les syndicats ont à assumer :

- ❖ coordonner les relations professionnelles par le biais de la consultation,
- ❖ inciter les travailleurs à accomplir pleinement leurs tâches dans le cadre de la production,
- ❖ éduqueront dans les domaines idéologique, éthique, professionnel, scientifique, culturel et d'autres, ainsi qu'à l'autodiscipline et à l'intégrité morale.

La loi accorde aussi aux syndicats de vastes prérogatives dans divers domaines tels que la **«gestion et la supervision démocratiques»**, ce qui comprend la possibilité d'annuler les principales décisions de la direction se rapportant au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise.

### **Un monopole syndical**

L'article 10 de la loi stipule que l'**ACFTU** est **«l'organisation nationale unifiée»**. Son article 11 dispose que la constitution d'une quelconque organisation syndicale, qu'elle soit locale, nationale ou sectorielle, **«devra être approuvée par l'instance syndicale située à l'échelon hiérarchique qui la précède immédiatement»**. Les organisations syndicales d'un niveau supérieur **«exerceront un leadership»** sur celles placées à un échelon inférieur. La loi accorde également à l'ACFTU le pouvoir d'exercer un **contrôle financier** sur toutes ses composantes. *«l'ACFTU omnipotente .»*

### **La loi ne protège pas le droit de grève**

Le droit de grève a été éliminé de la Constitution chinoise en 1982, au motif que le système politique en place avait réussi à **«éradiquer les problèmes entre le prolétariat et les propriétaires d'entreprise»**.

La législation syndicale et celle du travail traitent, toutes deux, des conflits du travail. Sous le couvert de la première, les syndicats ont l'obligation de consulter les employeurs en cas **d'arrêt de travail** ou de **grève perlée**, de présenter leurs **revendications** au nom des travailleurs, et de **proposer des solutions**.

Les **employeurs** doivent s'évertuer à **satisfaire** les **«revendications raisonnables»**. Dans le même temps, les **syndicats** doivent aider les employeurs à **«assurer le retour à la normale de la production et d'autres activités»**.

## Obligations internationales

La Chine **n'a ratifié aucune** des deux **conventions fondamentales** de l'OIT sur la liberté syndicale et sur les droits d'organisation et de négociation collective.

La Chine a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais a, cependant, annoncé que le droit qu'a toute personne de former des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix, serait traité **conformément à la législation chinoise**. De cette manière, le gouvernement chinois a introduit effectivement une réserve à propos d'un élément fondamental du Pacte, se plaçant ainsi en **infraction** avec les principes reconnus à l'échelon international en matière de législation des traités.

*« un pacte signé avec une infraction . »*

## LES DROITS DANS LA PRATIQUE

### Répression systématique des syndicats indépendants

Toutes les tentatives de constituer des **organisations** représentatives des travailleurs sont **réprimées** et leurs organisateurs **arrêtés**. Certains sont condamnés au **travail forcé** après avoir subi un procès au cours duquel les **droits de la défense** sont systématiquement **bafoués**. D'autres sont envoyés en «réhabilitation par le travail», une forme de détention administrative qui, en principe, ne dépasse pas 3 ans et qui est infligée par les autorités de la sécurité publique sans aucun procès, ni aucune possibilité d'interjeter appel.

En pratique, ces périodes de travail forcé **peuvent être prorogées** selon le bon vouloir des autorités, comme cela s'est passé dans de nombreux cas.

Il en résulte que les organisateurs de syndicats indépendants et d'autres actions collectives menées par les travailleurs, notamment les **cortèges**, les **marches** ou les **grèves**, sont pour la plupart **condamnés à la clandestinité**.

Par **crainte d'être arrêtés**, les travailleurs qui protestent en raison du **non-paiement** de leur salaire, du **détournement de fonds** appartenant à l'entreprise ou de **faillites frauduleuses**, rechignent généralement à déléguer des représentants chargés de négocier avec les autorités ou l'employeur.

### L'internement psychiatrique

L'internement en hôpital psychiatrique constitue une autre forme de sanction infligée aux militants syndicaux. Wang Wanxing et Wang Miaogen, tous deux impliqués dans les fédérations autonomes de travailleurs (WAF), ont connu **l'internement** en établissement psychiatrique pendant près de  **dix ans**.

### Troubles mentaux à la suite d'une incarcération

On a signalé des cas de militants syndicaux détenus qui ont, par la suite, souffert de troubles mentaux en conséquence de **mauvais traitements** subis en prison ou en camp de travail. L'un de ces cas concerne Yao Guisheng, membre de la WAF de Changsha, accusé d'avoir aidé des leaders de son organisation à échapper à une arrestation durant la période qui suivit immédiatement la répression nationale qui a succédé aux événements de la place Tiananmen. Il a été condamné, en octobre 1989, à 15 années d'emprisonnement par le tribunal du peuple de Changsha après avoir été accusé de «vol et d'agression» (accusation fabriquée de toutes pièces à la suite d'une altercation avec un chauffeur de taxi), puis par la suite de «pillage». Selon d'anciens détenus, il était régulièrement mis au cachot pour avoir refusé de «reconnaître sa culpabilité» et ne pas fournir un travail conforme aux normes que l'on attendait de lui. Il était **souvent frappé** et contraint de porter des **chaînes aux pieds**. Ces mauvais traitements ont provoqué l'apparition de **troubles mentaux**. Le rapporteur spécial pour les tortures du Haut Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'Homme s'est intéressé à son cas. En 1994, le gouvernement a fait savoir à ce dernier que Yao n'avait jamais été maltraité.

*« des troubles mentaux en raison d'un mauvais traitement . »*

## Le rôle de l'ACFTU

L'ACFTU exerce strictement le **monopole** qui lui est conféré par la loi sur le monde syndical. Elle promeut activement le parti et l'opinion des autorités selon laquelle toute action non autorisée des travailleurs ne peut qu'engendrer des «**troubles sociaux et le chaos**».

Les quelques informations détaillées dont on dispose à propos de troubles sociaux mentionnent que les **travailleurs refusent** à l'unanimité de **faire appel au syndicat officiel**, le jugeant **inutile** et tout au mieux **inefficace**.

## Le droit de grève

Des **conflits** du travail se produisent régulièrement. Selon les chiffres officiels, leur nombre est passé de 8.150 en 1992 à plus de **120.000 en 1999**. Il est difficile d'évaluer la quantité de cas ayant abouti à des actions syndicales concrètes. On cite souvent un chiffre annuel de **100.000 arrêts de travail** ou autres manifestations de protestation des travailleurs.

## La négociation collective demeure sans effets

La négociation collective, quand elle a lieu, semble n'avoir que peu d'effets dans la pratique. La plupart du temps, les contrats d'embauche ont été élaborés par les **employeurs**, qui **fixent eux-mêmes les salaires** et les **conditions de travail**, lesquels ne sont pas inscrits dans la législation.

*« pas de négociation de contrat de travail . »*

## Les travailleuses

Les **femmes** représentent une **large part de la population active**. Elles sont principalement touchées par la restructuration économique à large échelle. Elles constituent l'écrasante majorité de la main-d'œuvre des zones économiques spéciales où leurs droits sont particulièrement malmenés. On a ainsi relaté le cas de femmes **enceintes** exposées de manière prolongée à des **matières toxiques**.

## FAITS MARQUANTS DE 2002

### Contexte

De mars à mai, d'importantes **protestations de travailleurs** se sont déroulées dans les provinces de Liaoning et de Heilongjiang. Des milliers de travailleurs en colère de plus de 20 entreprises sont descendus dans les rues de Liaoyang pour réclamer une **allocation minimale de vie chère**, une **pension** et le paiement **d'arriérés de salaires**, et pour protester également contre la **corruption** des responsables locaux qui ont conduit à la faillite l'usine Ferro-Aloy. Quelque **5.000** personnes se sont retrouvées **sans travail** à la suite de la fermeture de l'entreprise publique.

Ces protestations étaient le point culminant de quatre ans de démarches des travailleurs pour protéger leurs droits, dans le contexte du passage d'une économie planifiée à une économie de marché ayant entraîné la fermeture d'importantes entreprises de l'Etat et le licenciement de millions de travailleurs. L'agitation sociale ne s'est pas limitée aux provinces du nord-est. De la province du sud-ouest de Sichuan à la province du sud, Jiangxi, les **agriculteurs** ont protesté contre des **impôts** oppressifs et la **diminution** de leurs **revenus**. La principale raison qui sous-tendait cette vague de protestations a été la demande des travailleurs du paiement des **arriérés de salaires** et des **allocations de retraite** ainsi qu'une **compensation** adéquate à la suite de la faillite de leur entreprise. Toutefois, l'action a également été organisée de manière collective par les travailleurs, pour défendre leurs intérêts économiques et sociaux et elle s'est donc inscrite de ce fait dans la catégorie de l'activité syndicale indépendante.

Le **gouvernement a répondu** à ces manifestations soit par la **répression**, soit par des **offres de compensation**.

L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en décembre 2001, n'a fait qu'accélérer le mouvement des fer-

*« l'entrée à l'OMC a accéléré le nombre de licenciements . »*

metures d'usines et de licenciements et on s'attendait à une perte de 20 millions d'emplois dans tout le pays au cours de la période de 2003 à 2006. Selon certains rapports, plus de 45 millions de travailleurs avaient déjà été mis à pied au cours des années antérieures.

Le 17 mars, Yao Fuxin a été arrêté pour avoir organisé des «manifestations illégales». Le 11 avril, lorsque sa femme a enfin été autorisée à lui rendre visite à la prison, elle **l'a trouvé** dans une **condition physique alarmante** en raison de ce que les autorités ont appelé une «attaque cardiaque», bien qu'il n'ait eu auparavant **aucun problème cardiaque** ou toute **autre maladie**.

### **La police militaire dépêchée pour réprimer des protestations de travailleurs**

Des milliers de travailleurs ont combattu trois jours durant des gardes de sécurité. Les affrontements commencèrent le 24 juin, lorsque des gardes de sécurité essayèrent d'obliger les travailleurs à faire la file à la cantine de l'entreprise. Lorsque 800 des 15.000 employés de l'entreprise sont sortis pour protester d'avoir été malmenés – les travailleurs sont fréquemment **rudoyés** et **humiliés** par les gardes de sécurité – les **gardes les attaquèrent avec des tuyaux en acier**. De nombreux travailleurs furent blessés et le journal local Yangcheng Evening News a publié des photos montrant des **traces de sang autour de l'entreprise**. Les grévistes, rejoints par d'autres travailleurs de l'usine, **rétorquèrent en brisant les fenêtres** de l'entreprise et en **mettant le feu à une voiture de société** devant l'entrée de l'usine. Au bout de trois jours de violence, la police antiémeute a été dépêchée sur place pour réprimer l'émeute.

Cet incident a mis en exergue les terribles **conditions de travail** de millions de jeunes **travailleurs migrants**, originaires des provinces rurales pauvres de Chine, obligés de travailler en équipes alternantes pendant 12 à 14 heures, **sept jours par semaine**, pour l'équivalent de **2 \$US par jour**.

Dans le rapport annuel du CISL vous trouverez d'autres faits marquants, en voici les descriptions de certain :

- ❖ Harcèlement des familles de dirigeants syndicaux
- ❖ Un représentant des travailleurs tabassé par la police
- ❖ Incarcération de dirigeants syndicaux indépendants
- ❖ Des travailleurs protestataires tabassés et arrêtés
- ❖ Une décennie de détention contre deux défenseurs des droits syndicaux

Voir cet excellent rapport sur le site :

[www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991218113&Language=FR](http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991218113&Language=FR)

## LES CONFLITS SOCIAUX

*Afin de bien nous rendre compte des conflits sociaux qui existent en Chine, voici un article du Monde du 9 juin 2004, où il est question de moult problèmes tel le non respect ou l'absence des normes, le licenciement, la corruption, ou bien encore, la protection sociale.*

La **croissance économique** s'accompagne d'une nette hausse des **conflits sociaux**, chez les ouvriers comme chez les paysans. Les griefs concernent le plus souvent les **salaires**, la **protection sociale**, les **impôts** sur la terre, les destructions de maisons et les **expulsions**. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a épinglé la Chine dans son rapport annuel : "le développement économique ne s'est accompagné d'aucune sorte de progrès des droits fondamentaux des travailleurs", les autorités "continuant à éradiquer toute forme de **syndicalisme indépendant**" et à **emprisonner** ou **interner** en hôpital psychiatrique les individus ayant **exercé une activité syndicale**.

*« un développement économique sans le moindre progrès des droits des travailleurs . »*

Le processus de **privatisations** d'entreprises, et la **corruption** qui l'a accompagné, a poussé des milliers d'ouvriers à manifester sur le plan local contre leur **licenciement** dans le textile et l'automobile notamment.

### **14 % de manifestations en plus**

Quelque **58 000 manifestations** regroupant **trois millions** de personnes ont été recensées, soit une **progression** de **14,4 %** par rapport à 2002, a indiqué l'hebdomadaire Outlook Weekly, citant des statistiques gouvernementales. L'économie chinoise a enregistré une **croissance moyenne** de plus de **8%** au cours des **dix** dernières **années**. **L'an passé**, ce chiffre était de **9,1 %**.

### **Le privé touché comme le public**

Les conflits sociaux impliquant les ouvriers et les employés en 2003 ont éclaté aussi bien dans des entreprises **privées** que dans le secteur **public**. "Le nombre de manifestations importantes est devenu un vrai facteur d'instabilité", a commenté Xi Jinping, secrétaire du Parti communiste de la province côtière du Zhejiang, dans cet article. "Les conflits ont souvent des origines anciennes auxquelles s'ajoutent des phénomènes nouveaux", a poursuivi le patron de cette riche province près de Shanghai, faisant référence notamment à **l'absence** ou au **non-respect** de **normes sociales**.

*« un fonctionnaire sur trois aura son poste supprimé d'ici à 2025 . »*

## LA CISL

*Pour mieux comprendre l'utilité de la CISL, en voici une présentation concise avec ses organisations affiliées, ses organisations régionales, son activité, et enfin, ses priorités d'action.*

### **Ce qu'elle est et ce qu'elle fait**

La **Confédération internationale des syndicats libres (CISL)** a été créée en **1949** et compte 233 organisations affiliées dans **152 pays** et territoires sur les cinq continents, avec **151 millions d'adhérents**.

La Confédération a trois principales organisations régionales, **l'ORAP** pour l'Asie et le Pacifique, **l'ORAF** pour l'Afrique et **l'ORIT** pour le continent américain. Elle maintient également des liens étroits avec la Confédération européenne des syndicats CES (qui englobe toutes les affiliées européennes de la CISL) et avec les Fédérations syndicales internationales qui rassemblent les syndicats nationaux d'une branche ou d'une industrie particulière au niveau international.

### **Son activité**

La CISL organise et dirige des campagnes sur des questions telles que:

- ❖ le respect et la défense des **droits syndicaux** et des droits des **travailleurs** et travailleuses,
- ❖ l'éradication du **travail forcé** et du travail des **enfants**, la promotion des **droits égaux** pour les travailleuses,
- ❖ **l'environnement**,
- ❖ les programmes **d'éducation** pour syndicalistes partout dans le monde,
- ❖ la promotion de **l'organisation** des jeunes travailleurs et travailleuses,
- ❖ l'organisation de missions pour **enquêter** sur la situation syndicale dans de nombreux pays.

### **Ses priorités d'action**

La CISL s'est fixée cinq priorités d'action:

- ❖ **l'emploi** et les **normes internationales** du travail,
- ❖ le problème des **multinationales**,
- ❖ les **droits syndicaux**,
- ❖ **l'égalité**, les **femmes**, les questions **raciales** et le problème des **migrants**,
- ❖ **l'organisation syndicale** et le **recrutement**.

# LE COUT DU TRAVAIL

Source DREE

Le coût du travail n'est qu'un des nombreux facteurs qui expliquent aujourd'hui l'attractivité du territoire chinois pour les investisseurs étrangers. La qualité du système de formation du pays, le goût pour le travail et la réussite matérielle de la population, la productivité horaire de la main d'œuvre et, à plus long terme, la qualité du capital humain, sont des paramètres tout aussi déterminants.

A Shanghai, un ouvrier percevra au maximum 250 USD par mois, alors qu'à Séoul il sera payé jusqu'à 1500 USD. Sur le territoire chinois les disparités s'accroissent entre les villes côtières et les régions centrales, la rémunération variant du simple au triple à qualifications égales.

Les salaires, modérés en niveau, croissent rapidement pour les catégories qualifiées, et restent stables pour les catégories non qualifiées, concurrencées directement par l'« armée de réserve » des campagnes chinoises.

## De fortes disparités sur le territoire chinois

La carte ci-dessous représente les disparités salariales entre provinces. Shanghai est la ville où les rémunérations sont les plus élevées, supérieures en moyenne à 2000 euros par an. A Pékin, celles-ci dépassent 1500 euros.



En général, dans les zones côtières, que ce soit autour du Golfe de Bohai ou dans le delta de la rivière des Perles, elles restent supérieures à 1000 euros. Dans les **régions centrales**, elles **baissent** en dessous de 1000 euros, voire de 750 euros en Mongolie intérieure, le Hubei et le Henan.

A titre d'exemple, les tableaux ci-dessous comparent les salaires maximaux offerts à des ouvriers, des ingénieurs et des cadres dirigeants dans plusieurs villes chinoises (en USD par mois).

### Salaires ouvriers

Pékin	178
Shanghai	261
Dalian	151
Shenyang	193
Chongqing	161
Shenzhen	339
Hong Kong	2793

### Salaires ingénieurs

Pékin	268
Shanghai	661
Dalian	328
Shenyang	239
Chongqing	259
Shenzhen	482
Hong Kong	3045

### Salaires cadres dirigeants

Pékin	604
Shanghai	985
Dalian	504
Shenyang	436
Chongqing	357
Shenzhen	864
Hong Kong	4943

Le salaire minimal est fixé par localité : il est de **56 USD à Pékin** (en juillet 2002), de **64 USD à Shanghai**, de **39 à Chongqing**. Il peut varier au sein même d'une municipalité comme à Dalian ou Shenzhen où il est plus élevé dans les zones à statut spécial.

Source : China Labour statistics 2003

Les écarts entre les villes ont tendance à se creuser. Ainsi, la différence entre Shanghai et Pékin était de 4% en 1998. Elle est de 15% en 2003. De même, entre Shanghai et Tianjin, elle était de 22% en 1998. Elle atteint 35% en 2003.

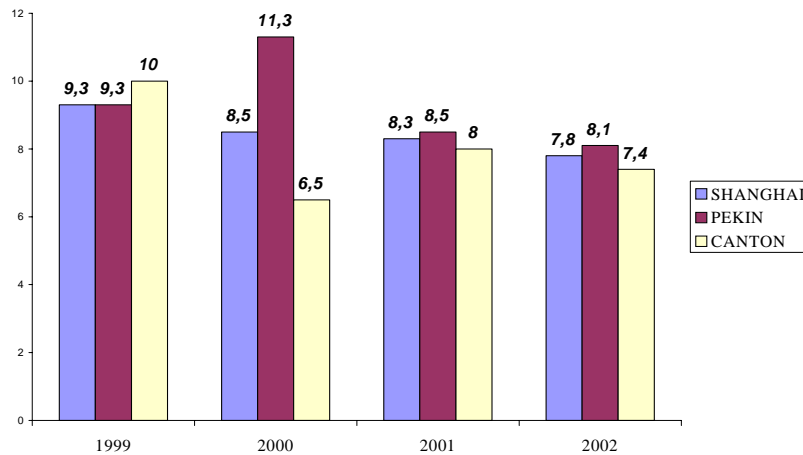
Tirant parti de ces écarts de coûts, certaines entreprises envisagent une **relocalisation** de leurs

activités sur le territoire chinois (Unilever de Shanghai à Hefei par exemple).

### Des salaires dynamiques, surtout pour les catégories les plus qualifiées

Les taux de progression des rémunérations en Chine varient selon les études. Selon l'enquête réalisée en mars 2003 par la Japan External Trade Organization (JETRO) auprès des entreprises japonaises en Chine, les salaires auraient **progressé** en **2001** entre **12,6%** à **Shenzhen** et **19,5%** à **Chongqing**. La progression est évaluée à **17,5%** à **Pékin** et **Shanghai**.

L'étude suivante, conduite par Mercer China, affiche des taux plus modérés :



Avec un taux **d'inflation très bas**, la progression des salaires réels reste beaucoup plus forte que dans les autres pays d'Asie. Ce différentiel n'induit cependant pas un rattrapage en niveau.

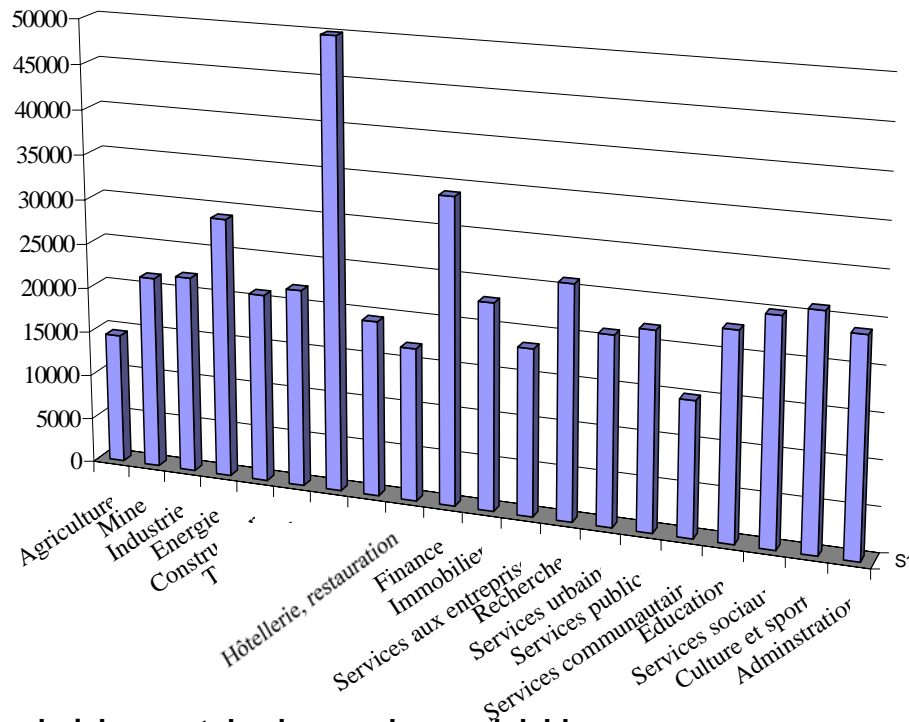
Pour 2004, les **augmentations** prévues confirment la tendance, entre **6 et 8,5%**. Les écarts entre salaires prévisionnels et salaires réellement payés semblent cependant s'amenuiser, signes d'une modération des tensions sur le marché du travail, sauf en ce qui concerne l'encadrement intermédiaire.

*« les salaires augmentent plus chez les entreprises étrangères. »*

Ces statistiques moyennes dissimulent une situation contrastée, avec des niveaux variant de 1 à 14. Alors que les **salaires ouvriers non qualifiés** tendent à **stagner**, voire à **décroître**, les profils les plus qualifiés ou expérimentés restent rares donc chers. A Shanghai, leur rémunération a atteint un niveau sensiblement équivalent à celles proposées dans les autres pays asiatiques.

Les entreprises à **capitaux étrangers** continuent à **mieux rémunérer** leur personnel à qualification égale, mais la tendance est moins marquée que dans le passé, notamment pour les ouvriers. Les multinationales américaines ont mieux rémunéré leur personnel que les européennes dans le passé. Cette tendance n'est plus vérifiée dans les dernières enquêtes.

Les salaires varient aussi selon les secteurs d'emploi.



**Les politiques salariales sont de plus en plus modulables**

Face à des **taux de rotation du personnel** relativement élevés, de **10%** en moyenne mais atteignant 15 à 20% dans certains secteurs (marketing, ventes, logistique), les entreprises modernisent leur politique salariale. Elles sont de plus en plus nombreuses à formaliser leur structure salariale. La part variable est pratiquée par 90% des entreprises (interrogées par Hewitt) en 2003 contre 70% en 2000.

*« les entreprises modernisent leur politique salariale . »*

Les **avantages à long terme pour fidéliser les salariés se généralisent** : aides au logement, stocks options, plans d'épargne, bonus disponibles à terme, aides conjoncturelles (achat de voiture, de logement, aide pour l'éducation des enfants). Les rémunérations incluent aussi pour plus de la moitié des entreprises une **prime pour les repas** et les **transports**.

**La protection sociale représente une charge importante**

Pour évaluer le coût du travail, il convient de tenir compte du coût de la protection sociale. Les parts employeurs et salariés varient selon les villes. Les taux sont les plus élevés à **Shanghai**, où l'employeur doit verser **43,5% du salaire** et le salarié 17%. A Dalian, la part employeur est de 22%, la part salarié de 9%. A Shenzhen, elles ne représentent respectivement que 8% et 5% des salaires.

Ainsi, l'équilibre entre effort individuel d'assurance et effort collectif au sein de l'entreprise varie sensiblement selon les villes. Hormis les bureaux de représentation (qui doivent assurer leurs employés à FESCO (foreign enterprise services corporation), les entreprises étrangères ont une grande latitude de choix entre différentes formules (taux variables de couverture des dépenses maladies, environ 50%, avec ticket modérateur ou non, **couverture des enfants** voire des **conjoins**, remboursements plus élevés des frais hospitaliers, suppléments maternité, couverture dentaire, visites médicales annuelles).

*« la sécu à la carte . »*

## SOURCES

Toutes les informations dans ce présent rapport viennent des adresses suivantes :

### Sites Internet :

- ❖ Missions Economiques [www.tresor-dree.org/chine/](http://www.tresor-dree.org/chine/)
- ❖ CCIFC (CCI française en Chine) [www.ccifc.org/fr/index.php](http://www.ccifc.org/fr/index.php)
- ❖ CISL [www.icftu.org/default.asp?Language=FR](http://www.icftu.org/default.asp?Language=FR)
- ❖ Ambassade de France en Chine
- ❖ Comité France Chine
- ❖ Le quotidien du peuple <http://french.peopledaily.com.cn/french/home.html>
- ❖ Excellent site sur le droit chinois [www.geocities.com/droitchinois/](http://www.geocities.com/droitchinois/)

### Magazine

- ❖ Le Monde (juin 2004)
- ❖ Le nouvel observateur (octobre 2003)
- ❖ Le guide du routard 2004